
La clé de l'énigme ou une nouvelle pièce du puzzle ?

Commentaire sur l'article de Stephen Bazen : Do minimum wages have a negative impact on employment in the United States ?

Arnaud Lefranc

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/2781>
DOI : 10.4000/economiepublique.2781
ISSN : 1778-7440

Éditeur

IDEP - Institut d'économie publique

Édition imprimée

Date de publication : 21 avril 2007
ISBN : 39-84-87-J
ISSN : 1373-8496

Référence électronique

Arnaud Lefranc, « La clé de l'énigme ou une nouvelle pièce du puzzle ? », *Économie publique/Public economics* [En ligne], 17 | 2005/2, mis en ligne le 11 mai 2007, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/2781> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economiepublique.2781>

public economics
économie publique

Revue de l'**Institut d'Économie Publique**

Deux numéros par an

n° 17 – 2005/2



~~économie~~publique sur internet : www.economie-publique.fr

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue ~~économie~~publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal avril 2006 – n° imprimeur 398487J

Salaire minimum, minima sociaux et retour à l'emploi

Minimum wage, social safety net, and return to the labour force

La clé de l'énigme ou une nouvelle pièce du puzzle ?

Commentaire sur l'article de Stephen Bazen :
*Do Minimum Wages Have a Negative Impact
on Employment in the United States ?*

Arnaud Lefranc *

Résumé

Ce commentaire propose une mise en perspective des résultats de l'article de Stephen Bazen sur les effets du salaire minimum sur l'emploi aux États-Unis, à la lumière des travaux antérieurs et s'interroge sur les enseignements que l'on peut en tirer pour les cas européens et français.

Summary

This comment discusses the results of Stephen Bazen's paper on the impact the minimum wage on employment in the U.S., in the light of previous analysis, and consider their possible implications in the European and French contexts.

Mots clés : Salaire minimum, emploi, évaluation.

Keywords: Minimum wage, employment, evaluation.

J.E.L. : J.2

*. THEMA, CNRS-Université de Cergy-Pontoise et Université Pierre Mendès France, Grenoble 2.

1. Panorama des études antérieures

Comme le rappelle l'article de Stephen Bazen, l'analyse des effets du salaire minimum fait de longue date l'objet d'un débat intense et à bien des égards exemplaire. Avant de discuter la portée des résultats présentés dans l'article, il importe de procéder à un bref rappel des termes de ce débat. La question centrale est de savoir, *du point de vue empirique*, quelles réductions d'emploi attendre de l'instauration ou du relèvement du salaire minimum. Sur le plan théorique, l'affaire est en effet entendue depuis longtemps. Empêcher l'ajustement des salaires par l'instauration d'un prix plancher ne peut qu'entraîner une réduction de la demande de travail par rapport à son niveau non-contraint. Tel est, au moins depuis Pigou, la prédiction dominante, à laquelle souscrivent aujourd'hui près des trois-quarts des économistes académiques (Fuller et Geide-Stevenson, 2003). Certes, les manuels d'économie du travail montrent bien que ce résultat ne vaut plus si l'employeur dispose d'un pouvoir de marché significatif, comme, par exemple, dans le cas d'un monopsonne. Mais cette situation apparaît bien souvent comme un exercice d'école permettant de juger de l'habileté théorique des étudiants bien plus que comme un modèle heuristique traduisant des aspects pertinents des marchés du travail des économies développées. À toutes fins pratiques, la prédiction théorique demeure : plus le niveau du salaire minimum est élevé et plus le niveau d'emploi doit être faible.

La fragilité des résultats empiriques tranche à cet égard avec la netteté de la prédiction théorique. Bien que l'article de Bazen discute principalement les résultats des évaluations les plus récentes, il est instructif de les mettre en perspective des travaux plus anciens. Le bilan de 35 années d'évaluation de l'effet du salaire minimum sur l'emploi que dresse Brown (1999) suggère que cette prédiction n'est que partiellement soutenue par les résultats des estimations empiriques. Dans le meilleur des cas, le salaire minimum semble avoir un effet certes négatif mais relativement modéré sur le niveau de l'emploi : une hausse du salaire minimum de 10 % aurait pour effet de réduire le niveau de l'emploi de 1 % ou légèrement plus. Telle est la synthèse à laquelle il aboutit au début des années 1980 (Brown, Gilroy et Kohen, 1982). Ce chiffre apparaît sensiblement en dessous de ce à quoi l'on pourrait s'attendre. Indépendamment de l'analyse de l'effet du salaire minimum sur l'emploi, de nombreuses études ont, par exemple, entrepris de mesurer la sensibilité de la demande de travail à son coût. Il est alors possible, à partir de ces études, de prédire quel serait l'effet de tel niveau de salaire sur le niveau d'emploi. Appliquer cette démarche conduit en général à prédire une sensibilité de l'emploi au salaire minimum bien plus forte que ce à quoi concluent la plupart des études passées en revue dans l'article de Bazen. En d'autres termes, les études sur le salaire minimum concluent à des effets en termes d'emploi bien plus faibles que ce que prédit la théorie et l'analyse empirique de la demande de travail.

Ce n'est pourtant pas faute de s'intéresser à une population dont il y a lieu de penser qu'elle est fortement affectée par le niveau du salaire minimum. Ainsi, la plupart des études américaines, de même que l'analyse entreprise par Bazen, s'intéressent au marché du travail des individus âgés de 16 à 19 ans. Ils retiennent donc une population très peu qualifiée. Or, la plupart des études empiriques sur la demande de travail montrent qu'elle est d'autant plus sensible à son coût que le niveau de qualification des travailleurs est bas. En outre, cette population est en pratique largement affectée par le niveau du salaire minimum, au moins si l'on en juge par les rémunérations perçues : à titre d'exemple, à la fin des années 1980, près d'un quart des travailleurs âgés de 16 à 19 ans percevait un salaire au voisinage du salaire minimum. Là encore, la faiblesse des effets estimés ne peut donc manquer de surprendre.

Mais il y a pire encore. Le consensus qui régnait jusqu'à la fin des années 1980 parmi les économistes du travail suggérait au moins que l'effet du salaire minimum sur l'emploi allait dans le sens prédit par la théorie. Les travaux menés par Card et Krueger dans les années 1990 mettent à mal ce dernier résultat. Ils indiquent en effet que les relèvements du salaire minimum peuvent conduire à une *augmentation* statistiquement significative du niveau d'emploi. C'est, par exemple, ce qu'indique l'étude du relèvement du salaire minimum dans l'état du New Jersey que discute largement Bazen. Cette étude est emblématique à la fois des résultats et du renouvellement méthodologique qu'apportent Card et Krueger. Leur contribution à l'étude de l'effet du salaire minimum ne saurait cependant s'y réduire. Si tel était le cas, on voit mal comment une seule étude parviendrait à remettre en cause un consensus établi sur la base de travaux déjà nombreux. La force des résultats que Card et Krueger ont rassemblé sous le titre de *New Economics of the Minimum Wage* tient dans une reprise systématique des travaux passés suggérant que, quelle que soit la méthodologie adoptée (analyse temporelle des évolutions de l'emploi et du salaire minimum au niveau agrégé, comparaison des niveaux d'emploi entre États différemment affectés par le niveau du salaire minimum, études de cas de relèvement ponctuels du salaire minimum dans un État particulier), les données récentes indiquent que le salaire minimum exerce sur l'emploi un effet nul voire positif. Ces résultats ont, de façon attendue, suscité d'intenses discussions et un nombre considérable d'analyses économétriques complémentaires cherchant à tester leur robustesse. Ces dernières n'ont connu qu'un succès partiel. Si l'on en juge par les deux synthèses réalisées par Brown à vingt ans d'intervalle, il apparaît que le consensus quant aux effets en termes d'emploi du salaire minimum s'est sensiblement déplacé dans la période récente : pour reprendre le diagnostic de Brown, la plupart des études récentes s'accorderaient sur le fait qu'une hausse de 10 % du salaire minimum réduirait l'emploi des travailleurs les plus jeunes de moins de 1 % et il n'est souvent pas possible d'exclure que cet effet puisse être nul. Cette évolution apparaît d'autant plus frappante qu'en longue période, la

valeur du salaire minimum rapportée au salaire horaire moyen est restée stable alors que les inégalités salariales s'accroissaient considérablement. On peut ensuite discuter le fait de savoir si ce glissement dans le consensus est, en quelque sorte, statistiquement significatif. En un sens, il ne l'est pas : compte tenu de la précision des estimations, les études récentes ne contredisent en général pas les plus anciennes. Elles ne font que rendre plus apparent un résultat déjà présent : le salaire minimum aurait un impact très faible, voire négligeable sur le niveau de l'emploi des travailleurs les plus jeunes aux États-Unis.

2. Discussion des résultats de l'étude

Tel est donc le contexte dans lequel s'inscrit l'étude de Stephen Bazen. Les résultats qu'elle apporte détonent largement dans le tableau que je viens de dresser. Ils suggèrent que le salaire minimum a des effets négatifs importants et statistiquement significatifs sur l'emploi. L'argument se déploie en deux temps. D'une part, l'étude montre que les effets du salaire minimum sur le niveau d'emploi sont patents, au niveau agrégé, pourvu qu'on estime correctement la relation économétrique. D'autre part, l'étude montre que l'absence d'effets négatifs notamment mise en avant par Card et Krueger est une spécificité des relèvements du salaire minimum opérés par un nombre limité d'États, qui ne se généralise pas au niveau fédéral. Compte tenu de l'écart qui sépare ces résultats de ceux habituellement obtenus dans ce champ, il convient de bien cerner ce qui en est responsable. Je discuterai donc tour à tour les deux résultats empiriques présentés dans l'article qui reprennent les résultats de deux travaux de l'auteur dont l'analyse est ici nécessaire.

Le premier résultat présenté par l'auteur est obtenu dans le cadre d'une étude sur données temporelles agrégées. Ce résultat est frappant. Le salaire minimum a un effet négatif sensible sur l'emploi : une augmentation de 10 % réduit le taux d'emploi des jeunes de 3 %. Cette valeur compte parmi les valeurs les plus élevées obtenues avec ce type de méthodologie au cours des 30 dernières années. D'où provient l'écart avec les valeurs habituellement obtenues ?

L'analyse de l'effet du salaire minimum sur données temporelles, revient schématiquement à régresser le taux d'emploi agrégé des moins de vingt ans sur le niveau du salaire minimum fédéral. L'exercice, en apparence simple, demande toutefois à être mené avec discernement, comme le rappellent Bazen et Mari-moutou. Une question cruciale est ici la prise en compte des tendances (*trends*) temporelles et des fluctuations conjoncturelles dans l'évolution du taux d'emploi des travailleurs les plus jeunes. En effet, la mesure de l'impact du salaire minimum sur l'emploi suppose toujours de reconstituer ce qu'aurait été le niveau de l'emploi

en l'absence du salaire minimum ou si ce dernier avait pris une valeur plus faible ou plus élevée. L'effet du salaire minimum est donné par la différence entre le taux d'emploi effectivement observé et ce taux d'emploi dit « contrefactuel ». Lorsqu'on dispose de données temporelles, ce sont les observations passées et futures qui servent, pour chaque date, à déterminer le contrefactuel, moyennant certaines hypothèses. Ces hypothèses concernent justement les *trends* temporels et les évolutions conjoncturelles. Bazen et Marimoutou mettent bien en évidence le caractère particulièrement fruste de la modélisation adoptée, de ce point de vue, dans bon nombre d'études (parfois récentes) sur séries temporelles. Ceci apparaît d'autant plus gênant qu'au fil du temps, il s'agit de modéliser un *trend* sur une période de plus en plus longue. C'est, selon eux, ce traitement inadéquat des *trends* qui a conduit à sous-estimer l'effet du salaire minimum sur l'emploi. En supposant à tort une baisse tendancielle du taux d'emploi des plus jeunes, on est mécaniquement amené à prédire que le salaire minimum a peu d'effet sur l'emploi. Une fois le *trend* modélisé de façon plus flexible, à l'aide des techniques les plus récentes, la tendance obtenue diffère : elle laisse apparaître un arrêt brutal des tendances à la baisse du taux d'emploi des jeunes, à partir du début des années 1960. Si l'on considère que cette évolution est effectivement celle qui aurait eu lieu en l'absence de toute variation du salaire minimum, alors l'effet négatif du salaire minimum sur l'emploi apparaît de façon nette.

Le problème est ici de savoir à quel *trend* se fier. Bien sûr, l'estimation qui nous est présentée ici repose sur une modélisation plus fine et *a priori* plus fiable. Mais au-delà des considérations techniques, il convient de savoir quelles raisons conduisent à penser qu'un arrêt de la baisse du taux d'emploi des travailleurs les plus jeunes se soit produit à partir des années 1960. Ce « pronostic » joue en effet un rôle important dans l'estimation menée par Bazen et Marimoutou. Il convient donc de savoir s'il constitue le bon contrefactuel. À bien des égards, l'intérêt, sur le plan méthodologique, des travaux de Card et Krueger tient à la grande transparence des hypothèses d'identification qui sont posées pour déterminer le contrefactuel. Par exemple, dans le cas de l'étude sur le New Jersey, l'hypothèse est que l'évolution conjoncturelle a été la même dans ce dernier État et dans la région témoin, la partie orientale de l'État de Pennsylvanie. L'avantage de cette transparence est que l'on peut discuter et surtout tester l'hypothèse d'identification sur laquelle repose le résultat, d'une façon sans doute plus simple que dans le cadre des études sur données temporelles.

Au-delà du traitement des *trends* temporels, la prise en compte des fluctuations conjoncturelles du taux d'emploi des jeunes joue elle aussi un rôle décisif et est susceptible d'influencer les résultats. Ainsi, il n'est pas certain que la baisse du taux d'emploi des jeunes présentée dans la figure 1 de l'article à partir de 1990 soit seulement le fait de l'augmentation du salaire minimum. Il en est de même de l'augmentation observée durant la période de gel du salaire minimum qui peut

aussi résulter de phénomènes conjoncturels. Si l'on ne prend pas en compte cet aspect, en incluant, par exemple, comme dans bon nombre d'études, le taux de chômage agrégé parmi les variables explicatives, on risque en partie de confondre l'effet du relèvement du salaire minimum et celui de chocs conjoncturels.

Pour finir, l'analyse des séries temporelles à laquelle se livrent les auteurs diffère des travaux antérieurs par de nombreux autres aspects (prise en compte des délais d'ajustement de l'emploi, abandon de l'indice de Kaitz...). Il y a, à l'évidence, de très bonnes raisons à cela. La prise en compte des délais d'ajustement de l'emploi au salaire minimum est en particulier une question sensible. Il convient cependant de souligner qu'en multipliant ces écarts au modèle de référence, on rend moins nettes les raisons qui conduisent les résultats présentés dans cet article à s'écarter des résultats antérieurs. Or, à côté des enseignements que l'on peut en tirer pour la compréhension du marché du travail et la politique économique, le débat récent sur l'effet du salaire minimum est aussi porteur d'enseignements méthodologiques forts. On ne peut en effet qu'être frappé par le souci qu'ont manifesté les différents protagonistes de confronter de la façon la plus serrée possible leurs résultats à ceux des études antérieures (en utilisant souvent des données comparables et des modélisations voisines) et de justifier de la façon la plus précise possible les écarts de résultats obtenus. C'est là une démarche collective exemplaire que l'on souhaiterait voir à l'œuvre plus largement en économie, en particulier en France.

J'en viens maintenant au second résultat de l'auteur, obtenu à partir de données temporelles sur l'emploi et le salaire minimum dans différents États des États-Unis. L'intérêt de telles données est qu'elles offrent plus de variabilité dans le niveau du salaire minimum que les données agrégées. En effet, on peut ainsi tirer profit des relèvements du salaire minimum décidés au niveau des États pour en estimer les effets sur l'emploi. On peut aussi exploiter les différences de niveau de salaire moyen entre États : on s'attend en effet à ce qu'un niveau de salaire minimum donné réduise l'emploi de façon plus nette dans les États où le salaire moyen est plus faible.

Le résultat de l'auteur, en utilisant cette approche, est double. D'une part, il indique que les relèvements du salaire minimum décidés au niveau des États n'ont pas d'effet sur le niveau d'emploi. Plus précisément, l'effet estimé est, comme dans l'analyse de Card et Krueger, positif mais n'est pas statistiquement significatif. D'autre part, l'effet des relèvements adoptés au niveau fédéral est négatif, statistiquement significatif et, même s'il est plus faible que l'effet estimé à partir de données temporelles agrégées, de grande ampleur eu égard aux effets généralement obtenus.

Alors que le premier résultat résolvait une énigme (la baisse au cours du temps de l'effet mesuré du salaire minimum), le second laisse apparaître un nouveau mystère : l'influence du niveau de décision politique, local ou fédéral, sur l'effet

mesuré du salaire minimum. Plusieurs explications sont avancées pour expliquer ce phénomène. Il n'est pas sûr à mes yeux qu'elles suffisent totalement à dénouer le mystère.

Il convient d'abord de noter que des effets différents du relèvement du salaire minimum selon le niveau de législation ne sont pas nécessairement surprenants. On s'attendrait toutefois à ce que la différence aille dans l'autre sens. L'employeur d'un État qui relève son salaire minimum de façon isolée a la possibilité de substituer à ses travailleurs des travailleurs d'un autre État, en délocalisant son activité, ce qui tend à augmenter les effets négatifs. Cette possibilité n'est, en revanche, pas présente dans le cas d'un relèvement fédéral.

Quelles sont alors les explications possibles ? L'auteur en avance deux : le faible impact des relèvements du salaire minimum au niveau local proviendrait, d'une part, du fait que les relèvements ont concerné un nombre limité d'États et, d'autre part, qu'il s'est agi principalement de relèvements graduels et de faible ampleur. Admettons que ce soit bien le cas. Qu'aurions nous dû observer ? Certainement, et c'est l'argument de l'auteur, une stabilité du taux d'emploi dans les quelques États qui ont cherché à maintenir constante la valeur réelle du salaire minimum au cours des années 1980. Dans le même temps, la grande majorité des États dont le salaire minimum nominal n'a pas varié a connu une baisse du salaire minimum réel. On aurait donc dû observer dans ces États une croissance du taux d'emploi par rapport aux quelques États « actifs ». Les résultats semblent indiquer que ce ne fut pas le cas. Notons en outre que si les relèvements entrepris au niveau local dans les années 1980 ont effectivement eu pour seul effet de maintenir la valeur réelle du salaire minimum, les résultats de l'auteur peuvent recevoir une toute autre interprétation que celle donnée dans l'article : ils suggéreraient en effet que la baisse de la valeur réelle du salaire minimum fédéral n'a pas produit d'effet positif sur l'emploi.

À un autre niveau, on doit aussi noter que les hausses entreprises au niveau local n'ont pas toujours consisté en des augmentations faibles et graduelles, concernant un nombre limité d'États. Certains États ont en effet procédé à une augmentation unique mais substantielle de leur salaire minimum : c'est, par exemple, le cas de la Californie et de l'Oregon qui ont augmenté leur salaire minimum de plus de 25 %, ou encore du Connecticut et de l'État de Washington où l'augmentation fut supérieure à 10 %. Pour ces États, l'explication donnée dans l'article ne semble pas pouvoir jouer et on s'attendrait à un effet négatif marqué. Les résultats de Bazen et Le Gallo (table 4) indiquent que le contraire s'est produit : les relèvements importants des salaires minimum au niveau local se sont en général accompagnés d'effets positifs significatifs, alors que les relèvements graduels semblent plutôt avoir eu des effets négatifs. Il convient d'interpréter avec prudence ces résultats additionnels du fait de la possible endogénéité des relèvements du salaire minimum à la conjoncture locale. Mais ils consistent en une énigme supplémentaire.

Abordons pour finir la question du nombre d'États qui ont procédé à des relèvements du salaire minimum local au cours des années 1980. Ce fut le cas pour environ un quart des États américains. Certains représentent une part importante de la population et de l'économie du pays, telle la Californie qui compte à elle seule pour un sixième de l'ensemble. Il n'est pas sûr, de ce point de vue, qu'on puisse affirmer qu'il s'agit d'un petit nombre d'États. S'il devait exister un effet négatif du salaire minimum en termes d'emploi, on peut en revanche présumer que les États qui ont procédé à un relèvement de leur salaire minimum sont ceux dans lesquels l'effet attendu était le plus faible. Les faibles effets estimés au niveau local ne seraient donc pas représentatifs et ceci pourrait expliquer la raison pour laquelle les relèvements fédéraux, qui ont concerné l'ensemble des États, ont eu des effets négatifs marqués. C'est toutefois oublier que l'estimation présentée ici comme une analyse des relèvements locaux du salaire minimum est aussi, implicitement, une analyse de la baisse réelle du minimum fédéral dans les États qui n'augmentent pas la valeur nominale du salaire minimum. En outre, la question de l'hétérogénéité des effets du salaire minimum a par ailleurs été abordée de façon plus directe (Card, 1992) et les résultats ne suggèrent pas d'effets négatifs plus importants dans les États qui seraient le plus fortement contraints par le salaire minimum : ainsi, les États où une forte proportion de travailleurs touche une rémunération proche du salaire minimum ne semblent pas connaître une évolution de l'emploi plus défavorable que ceux où cette proportion est faible, en cas d'augmentation du salaire minimum.

3. Perspectives

Il est probable que les résultats présentés ici ne permettront pas de renverser totalement la conclusion qui émerge des études américaines sur le salaire minimum et qui préexistait largement aux travaux de Card et Krueger : les effets mesurés du salaire minimum sur l'emploi des travailleurs les plus jeunes sont faibles. Et ce « consensus » qui s'appuie sur 30 ans de recherches n'évoluera nécessairement qu'avec lenteur et inertie. On peut évidemment se demander si ces résultats sont généralisables à d'autres pays. Le sens commun suggère que cela n'a pas lieu d'être le cas, notamment pour l'Europe continentale et plus particulièrement la France. Dans ce pays, le salaire minimum atteint en effet un niveau relatif plus important qu'aux États-Unis : le salaire minimum rapporté au salaire médian est d'environ 60 % dans le premier cas contre 35 % dans le second. En termes de coût du travail, il existe aussi une différence importante : le coût d'un travailleur rémunéré au salaire minimum s'élève à 54 % du coût médian en France contre 33 % aux États-Unis¹. Il convient toutefois de noter que l'écart entre les deux

1. Données OCDE pour l'année 2000.

pays, en termes de coût du travail relatif a été considérablement réduit du fait des modifications de la fiscalité du travail intervenues en France : après avoir atteint une valeur d'environ 50 %, le coût du travail au salaire minimum relatif au coût moyen s'élève aujourd'hui à environ 42 %, soit une valeur proche du niveau de 1970. Le niveau plus élevé du salaire minimum en France s'accompagne aussi d'une incidence sensiblement plus forte : le pourcentage de travailleurs payés à un salaire proche du minimum est d'environ 10 % en France, soit le double du taux américain. Pour les travailleurs les plus jeunes, ce taux dépasse 30 % contre environ 13 % aux États-Unis. Au vu de ces chiffres, on s'attendrait à ce que les études sur le salaire minimum concluent, en France et plus largement en Europe, à un effet négatif plus fort et plus marqué. Le faible niveau du salaire minimum américain est en effet couramment invoqué pour justifier (en dépit d'une incidence non négligeable) le peu d'impact mesuré dans les études statistiques américaines. En réalité, même dans le cas des économies européennes, il n'est pas rare que les études empiriques concluent à un effet faible, voire nul du salaire minimum². Et il convient donc de donner sens à ces résultats.

Le grand intérêt de l'analyse présentée ici par Stephen Bazen est à la fois de relancer le débat et d'en souligner les difficultés méthodologiques. De ce point de vue, l'un des enseignements les plus forts est sans doute l'importance d'une prise en compte des délais d'ajustement de l'emploi aux variations du salaire minimum. Les effets modérés estimés dans les travaux antérieurs sont dans la grande majorité des cas des effets de court terme. Or, ceci conduit à sous-estimer l'effet du salaire minimum dès lors que les décisions d'ajustement du volume d'emploi ou de substitution de capital aux travailleurs non-qualifié prennent du temps à se matérialiser. C'est justement ce que montre l'analyse de Bazen et Marimoutou qui conclue à des effets modestes à court terme et substantiels à long terme.

Bien sûr, estimer les effets à long-terme des variations du salaire minimum reste un exercice périlleux. Plus l'horizon temporel s'élargit, moins il est probable que les variations de l'emploi que l'on observera proviendront bien des seuls changements dans la valeur du salaire minimum. Il convient donc aussi d'aborder la question des effets du salaire minimum par des chemins détournés qui ouvrent la possibilité d'évaluations empiriques alternatives. C'est le cas, pour citer un exemple français, des politiques d'allègements de charges sociales sur les bas salaires dont l'analyse revient aussi à examiner la sensibilité de la demande de travail à son coût. L'avantage de ces voies détournées est souvent de poser moins de difficultés méthodologiques que l'étude des effets du salaire minimum³. Ces voies détournées

2. Voir, par exemple, l'analyse comparative de Dolado *et al.* (1996).

3. Par exemple, dans l'analyse de l'effet des politiques d'allègements de charges sociales, on va comparer l'évolution de l'emploi au niveau des firmes, selon le degré auquel elles sont affectées par les

indiquent souvent une sensibilité plus grande de l'emploi (notamment non-qualifié) au salaire que dans les études sur le salaire minimum. Elles sont en outre plus souvent en accord avec les estimations de l'élasticité de la demande de travail à son coût. Adopter une perspective plus large sur la demande de travail permet donc de relativiser en partie les résultats des études sur le salaire minimum. Et les résultats de Bazen apparaissent largement en accord avec ce tableau plus large.

En parallèle, comprendre la question des faibles effets estimés du salaire minimum ne saurait se réduire à sa dimension méthodologique. Il convient aussi d'élargir l'analyse des effets du salaire minimum à d'autres variables que le niveau d'emploi. En l'état actuel de nos connaissances, certains effets du salaire minimum restent à expliquer, qui ne sont d'ailleurs pas sans lien avec la possibilité d'effets faibles en termes d'emploi. Il est, par exemple, avéré que le salaire minimum exerce une influence forte sur la distribution des salaires, au point que certains auteurs aient vu dans la baisse de sa valeur réelle une des causes de la montée des inégalités salariales aux États-Unis au cours des années 1980 (Di Nardo, Fortin et Lemieux, 1996). L'existence de points de masse dans la distribution des salaires au niveau du salaire minimum suggère que celui-ci puisse effectivement élever le salaire d'individus qui, sans lui, percevraient un niveau de rémunération plus faible et attirer sur le marché du travail des travailleurs additionnels. Que de tels effets d'offre de travail soient à l'œuvre n'a évidemment rien de surprenant. Ce qui l'est évidemment plus, c'est que, pour partie au moins, ces travailleurs puissent trouver à s'embaucher. Cela rend nécessaire d'examiner sérieusement l'hypothèse d'un pouvoir de marché partiel des employeurs. Ce pouvoir de marché recouvre une réalité plus riche que le seul cas du monopsonne déjà évoqué. Il peut s'agir, par exemple, comme le suggérait déjà la théorie du salaire d'efficience, de situations où l'élévation du salaire viendrait augmenter l'effort des travailleurs ou encore réduire la rotation de la main-d'œuvre et les coûts qui y sont associés, compensant ainsi la baisse de profitabilité associée à la hausse du salaire. Mais d'autres effets peuvent être aussi en jeu qui ont été peu explorés, tels que les modifications de l'organisation du travail dans les entreprises, la question du respect des contraintes imposées par le salaire minimum et la possibilité pour les firmes de répercuter sous forme de hausses de prix les hausses de coûts induites par les variations du salaire minimum.

baisse de coût du travail, au lieu de comparer, comme c'est le cas dans beaucoup d'études sur le salaire minimum, des régions ou des années différemment affectées. On disposera alors vraisemblablement d'un meilleur contrefactuel. On cernerait aussi avec plus de précision le champ de l'étude : la plupart des données administratives d'entreprises donnent en effet la valeur des rémunérations individuelles versées (ce qui est la base sur laquelle les exonérations de charges sociales sont accordées). Elles ne permettent toutefois que rarement de déterminer avec exactitude si un travailleur est effectivement payé au salaire minimum, tout au plus s'il est payé, selon l'expression consacrée « au voisinage » du minimum. Cela crée une imprécision supplémentaire dans l'évaluation de l'effet du salaire minimum qui disparaît dans les études des allègements de charges sociales.

À bien des égards, la façon dont le salaire minimum influence le niveau d'emploi mérite encore largement d'être analysée et, de ce point de vue, l'article de Bazen apporte une contribution très utile. Il reste aussi de nombreuses énigmes. Nul doute qu'en regardant le tableau d'ensemble, on sera mieux à même de replacer les pièces du puzzle.

Références

- Brown, C., C. Gilroy et A. Kohen. 1982. "The Effect of The Minimum Wage on Employment and Unemployment", *Journal of Economic Literature* 20(2), 487-528.
- Brown, C. 1999. "Minimum Wages, Employment, and the Distribution of Income", in O. Ashenfelter & D. Card, ed., *Handbook of Labor Economics*, North-Holland, Amsterdam.
- Card, D. 1992. "Using Regional Variation in Wages to Measure the Effects of the Federal Minimum Wage", *Industrial and Labor Relations Review* 46(1), 22-37.
- Di Nardo, J., N. Fortin et T. Lemieux. 1996. "Labor Market Institutions and the Distribution of Wages, 1973-1992 : A Semiparametric Approach", *Econometrica* 64(5), 1001-44.
- Dolado J., F. Kramarz, S. Machin, A. Manning, D. Margolis, et C. Teulings. 1996. "The Economic Impact of Minimum Wages in Europe". *Economic Policy*, octobre 1996, 319-370.
- Fuller, D. et D. Geide-Stevenson. 2003. "Consensus Among Economists : Revisited", *Journal of Economic Education*, Vol. 34, N° 4, 369-387.

